conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : APESIN SPRAY F 5L UFI : F639-00FC-M00M-DGTV

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du

mélange

: Produit biocide

Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.

AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6

1401 BAULERS

 Téléphone
 : +3223520400

 Téléfax
 : +3223510860

Adresse e-mail Personne

responsable/émettrice

: Produktsicherheit@werner-mertz.com

Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette ou la fiche de données de sécurité)

Centre Antipoisons Belgique: Tel: (0032) (0)70-245.245 Centre Antipoisons Luxembourg: Tel: (+353) 8002-5500

070/245.245

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Liquides inflammables, Catégorie 3 H226: Liquide et vapeurs inflammables.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3,

Système nerveux central

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement : Danger

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058

les Dangers

Version 4.4	Date de révision 1	5.04.2025	Date d'impression 16.04.2025
Montione de donger	Hage	Liquido et veneure i	inflammahlaa

Numéro de commande: 0716058

Mentions de danger : H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Informations Additionnelles sur : EUH066 L'exposition répétée peut provoquer

dessèchement ou gerçures de la peau.

Conseils de prudence : **Prévention:**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces

chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P233 Maintenir le récipient fermé de P261 Éviter de respirer les vapeurs.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit

bien ventilé.

Intervention:

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la

personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC

LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE

ANTIPOISON/ un médecin.

Stockage:

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au

frais.

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le récipient dans la collecte des

matières recyclables uniquement s'il est

entièrement vide.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

propane-2-ol

propane-1-ol

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Composants

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Nom Chimique	NoCAS	Classification	Concentration
	NoCE		(% w/w)
	NoIndex		
	Numéro		
	d'enregistrement		
propane-2-ol	67-63-0	Flam. Liq. 2; H225	>= 30 - < 50
	200-661-7	Eye Irrit. 2; H319	
	603-117-00-0	STOT SE 3; H336	
	01-2119457558-25	(Système nerveux	
		central)	
propane-1-ol	71-23-8	Flam. Liq. 2; H225	>= 20 - < 30
	200-746-9	Eye Dam. 1; H318	
	603-003-00-0	STOT SE 3; H336	
	01-2119486761-29	·	

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.

Consulter un médecin.

Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.

Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.

Laver au savon avec une grande quantité d'eau. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

des lésions irréversibles des tissus et une cécité.

Protéger l'oeil intact.

Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement. Bien rincer avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes et

consulter un médecin.

Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.

En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.

Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.

Ne PAS faire vomir.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

Appeler un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : effets corrosifs

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le

centre anti-poison.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse résistant à l'alcool

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la :

lutte contre l'incendie

Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts

ou les cours d'eau.

Produits de combustion

dangereux

On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers

En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire

autonome.

Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter

dans les canalisations.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

Assurer une ventilation adéquate. Éloigner toute source d'ignition.

Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.

Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des

concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans

les zones basses.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection

de l'environnement

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts. Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible

en toute sécurité.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau

absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre

13).

Utiliser un équipement de manutention mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025 Version 4.4

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation

sans danger

Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard de pulvérisation.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous

pression.

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le

flacon dans une cuvette métallique.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion Utiliser un équipement à l'épreuve d'une explosion. Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter

l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène

industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver

les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à

température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les

prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit biocide

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
propan-2-ol, propan- 2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)	Non attribuée	VLE 8 hr	200 ppm 500 mg/m3	BE OEL
		VLE 15 min	400 ppm	BE OEL

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

			1.000 mg/m3	
propan-1-ol	Non attribuée	VLE 8 hr	100 ppm	BE OEL
			250 mg/m3	

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur	
propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan- 2-ol (Manufacture-strong acid process)	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	888 mg/kg	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	500 mg/m3	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	319 mg/kg	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	26 mg/kg	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	89 mg/m3	
propan-1-ol	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	136 mg/kg	
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	81 mg/kg	
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1723 mg/m3	
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	268 mg/m3	
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	61 mg/kg	
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets systémiques	1036 mg/m3	
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	80 mg/m3	

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

•	,	
Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol	Eau douce	140,9 mg/l

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

(Manufacture-strong acid proce	ess)	
	Eau de mer	140,9 mg/l
	Sédiment d'eau douce	552 mg/kg
	Sédiment marin	552 mg/kg
	Sol	28 mg/kg
	intermittent release	140,9 mg/l
	STP	2251 mg/l
	Oral(e)	160 mg/kg
propan-1-ol	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	intermittent release	10 mg/l
	STP	96 mg/l
	Sédiment marin	2,28 mg/kg
	Sédiment d'eau douce	22,8 mg/kg
	Sol	2,2 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage : En cas de risque d'éclaboussures, porter:

Lunettes de sécurité à protection intégrale

Protection des mains

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de

protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur

concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques,

temps de contact).

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Protection de la peau et du

corps

inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols.

Type de Filtre recommandé:

Filtre ABEK-P3

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique : liquide

Couleur : incolore, clair

Odeur odorisé

Point de fusion/point de

congélation

: Donnée non disponible

Point/intervalle d'ébullition Donnée non disponible Inflammabilité (solide, gaz) : Donnée non disponible Inflammabilité (liquides) : Donnée non disponible : Donnée non disponible Limite d'explosivité, inférieure Limite d'explosivité, supérieure : Donnée non disponible

Point d'éclair 24,5 °C

Température d'inflammation : Donnée non disponible : Donnée non disponible Température de décomposition

env. 5,9, 1 % Hq à 20 °C

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Hydrosolubilité : soluble

Solubilité dans d'autres solvants

octanol/eau

: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-: Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible Densité : env. 0,874 g/cm3 à 20 °C

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Densité relative : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

aucun(e)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

Pas de décomposition en utilisation conforme.

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

10.6 Produits de décomposition dangereux

On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë : Pas classé(e)

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 5.840 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 401

DL50 oral (Rat): 4.570 mg/kg

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, femelle): 47,5 mg/l

Durée d'exposition: 8 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 72,6 mg/l Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Souris): 27,2 mg/l Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 25 mg/l Durée d'exposition: 6 h

Méthode: OCDE ligne directrice 403

CL50 (Rat): 30 mg/l Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 10000 ppm Durée d'exposition: 6 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 12.800 mg/kg

Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 12.870 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.900 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402

DL50 dermal (Lapin): 13.400 mg/kg

propane-1-ol

71-23-8:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat): 1.870 mg/kg

DL50 (Rat): env. 8.000 mg/kg

DL50 (Rat, mâle): 5.400 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 33,8 mg/l

Durée d'exposition: 4 h

CL50 (Rat): 39,1 mg/l Durée d'exposition: 1 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 4.000 - 10.000 mg/kg

DL50 (Lapin): 4.032 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut causer des irritations de la peau et/ou dermatites.

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Espèce : Lapin

Résultat : Pas d'irritation de la peau

propane-1-ol

71-23-8:

Résultat : L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la

peau

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Espèce : Lapin Résultat : irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Type de Test : Test de Buehler Espèce : Cochon d'Inde

Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules : Pas classé(e)

germinales

Composants:

propane-2-ol

67-63-0:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

Système d'essais: Salmonella typhimurium

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

Résultat: négatif

propane-1-ol

71-23-8:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Résultat: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains

organes cibles - exposition

unique

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition unique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition

répétée

: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique

spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

11.2 Informations sur les autres dangers

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Les symptômes de surexposition peuvent être maux de tête,

vertiges, fatigue, nausée et vomissements.

Des concentrations à un niveau très supérieur à la VME peuvent

donner des effets narcotiques.

Les solvants risquent de dessécher la peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 1.400 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

OL 50 (B)

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 9.640 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Leuciscus idus (Ide mélanote)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

BPL: non

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 13.299 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 9.714 mg/l

Durée d'exposition: 24 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Type de Test: Essai en statique

BPL: non

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

(Daphnia (Daphnie)): > 10.000 mg/l Méthode: OCDE Ligne directrice 202

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie)): 30 mg/l

Durée d'exposition: 21 d

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 10.000 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CI50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 72 h

Type de Test: Inhibition de la croissance

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (Algue verte)): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

BPL: non

CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000

mg/l

Durée d'exposition: 72 h

CE50 (Scenedesmus subspicatus): > 100 mg/l

Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour les

microorganismes

CE50 (Aliivibrio fischeri): 17.700 mg/l

Durée d'exposition: 5 mn

EC10 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 5.175

mg/l

Durée d'exposition: 18 h Méthode: DIN 38412

propan-1-ol

71-23-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.555 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

(Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 4.480 mg/l

Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les

autres invertébrés aquatiques

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3.644 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Méthode: Directive 67/548/CEE, Annexe V, C.2.

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 3.640 - 8.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes

aquatiques

CE50 (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): 9.170 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

NOEC (Chlorella pyrenoidosa (Chlorelle)): 1.150 mg/l

Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Toxicité pour les : CE50 (Photobacterium phosphoreum (Bactéries luminescentes)):

microorganismes 17,7 g/l

Durée d'exposition: 5 mn

CE0 (Pseudomonas putida (Bacille Pseudomonas putida)): 2.700

mg/l

Durée d'exposition: 16 h

CI50 (Bactérie): > 10.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h

CE0 (voir texte créé par l'utilisateur): 3.100 mg/l

CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l

Durée d'exposition: 3 h

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)

67-63-0:

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 95 % Durée d'exposition: 21 d Méthode: OECD 301 E

Inoculum: boue activée

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 53 % Durée d'exposition: 5 d

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: > 70 % Durée d'exposition: 10 d

BPL: non

Biodégradation: 99,9 %

Méthode: voir texte créé par l'utilisateur

Demande Chimique en Oxygène :

(DCO)

2,32 g/kg

ThOD : 2,40 g/g

propan-1-ol 71-23-8:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

Biodégradation: 75 % Durée d'exposition: 20 d Méthode: Essai de fiole fermée

Résultat: rapidement biodégradable

Biodégradation: 83 % Durée d'exposition: 5 d Méthode: OECD 301 D

Résultat: rapidement biodégradable Biodégradation: 83 - 92 % Durée d'exposition: 28 d

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Méthode: OECD 301 F

Demande Chimique en Oxygène :

(DCO)

2,23 g/g

ThOD : 2,4 g/g

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)

67-63-0:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log

Pow \leq 4).

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,05

propan-1-ol

71-23-8:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: log Pow: 0,26

12.4 Mobilité dans le sol

Composants:

propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)

67-63-0:

Répartition entre les

compartiments environnementaux

Koc: 25

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

propan-1-ol

71-23-8:

Répartition entre les

Koc: 33

compartiments environnementaux

Remarques: Extrêmement mobile dans les sols

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré

comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus.

Composants:

propan-2-ol, propan-2-ol (Manufacturing), propan-2-ol (Manufacture-strong acid process)

67-63-0:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très

bioaccumulable (vPvB).. Cette substance n'est pas considérée

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés

comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU)

2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire

: Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Ne pas jeter les déchets à l'égout.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà

utilisés.

En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

Eliminer comme produit non utilisé. Ne pas réutiliser des récipients vides.

Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets Le code européen des déchets

20 01 29*

Selon le catalogue européen des déchets (CED), le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

 ADR
 : 1987

 IMDG
 : 1987

 IATA
 : 1987

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : ALCOOLS, N.S.A.

(isopropanol)

IMDG : ALCOHOLS, N.O.S.

(isopropanol)

IATA : Alcohols, n.o.s.

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 3

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

IMDG 3 **IATA** 3

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Code de classification : F1 Groupe d'emballage Ш Numéro d'identification du 33

danger

Étiquettes Code de restriction en tunnels (D/E)

IMDG

Groupe d'emballage : 11 Étiquettes 3

F-E. S-D No EMS Numéro

IATA

(Cargo) Alcohols, n.o.s.

Groupe d'emballage Ш Étiquettes 3

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement

IMDG

Polluant marin : non

IATA

Dangereux pour l'environnement : non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) Nº 649/2012 du Parlement européen et du

Conseil concernant les exportations et importations de produits

chimiques dangereux

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur : Voir l'annexe XVII du règlement (CE) n o le marché et à l'utilisation de certaines substances

dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux (Annexe XVII)

: Non applicable

1907/2006 pour Conditions de restriction

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Quantité 1 Quantité 2 P₅c LIQUIDES INFLAMMABLES 5.000 t 50.000 t

17 / 19

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

Contenu en composés organiques volatils (COV)

 Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et

réduction intégrées de la pollution)

Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 65 %

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet pour phrase H

H225
H318
Provoque de graves lésions des yeux.
H319
Provoque une sévère irritation des yeux.
H336
Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Texte complet pour autres abréviations

Eye Dam. : Lésions oculaires graves
Eye Irrit. : Irritation oculaire
Flam. Liq. : Liquides inflammables

STOT SE : Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

BE OEL : Valeurs limites d'exposition professionnelle

BE OEL / VLE 8 hr : Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min : Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac: IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) nº 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006, comme amendé



APESIN SPRAY F 5L

WM 1116058 Numéro de commande: 0716058

Version 4.4 Date de révision 15.04.2025 Date d'impression 16.04.2025

existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Classification du mélange: Procédure de classification:

Flam. Liq. 3 H226 Sur la base de données ou de l'évaluation

des produits

Eye Dam. 1 H318 Méthode de calcul STOT SE 3 H336 Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR

500000004894